

## L'ASSURANCE

Le contrat "110 646 200" souscrit par la Fédération Française de Danse auprès de la M.M.A. offre des garanties complètes pour ses licenciés.

### Des garanties accidents corporels :

- **Des garanties remboursements de soins exceptionnelles** (y compris en l'absence de régime de prévoyance sociale)  
Frais réels à concurrence y compris pharmacie ou accessoires non remboursé par la sécurité Sociale<sup>2</sup>
  - Lunettes : 400 € à concurrence des frais réels
  - Prothèses dentaires : de 300 à 600 € à concurrence des frais réels
- **Des garanties Prévoyance supérieures aux exigences légales :**
  - Invalidité Permanente : 80 000 € ITT : 10 € / jour (maxi 365 j)
  - Décès toutes causes : 15 000 €

### Une garantie Assistance valable dans le monde entier :

- Pour tout déplacement effectué dans le cadre de l'activité FFDanse
- Avec des garanties Frais de Soins à l'étranger très étendues (jusqu'à 5 400 €)
- Transports et rapatriement sans limitation de somme
- ... et toutes les garanties classiques de l'assistance

### Des options pour aller plus loin :

Soucieuse de la protection de ses licenciés et dans le respect des obligations légales s'appliquant au monde sportif, la FFDanse a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier, au-delà des garanties de base attachées à la licence, de garanties complémentaires :

- pour couvrir les frais d'ostéopathie jusqu'à 500 € ;
- pour porter la garantie « lunettes » à 600 €
- pour porter la garantie « prothèse dentaire » à 500 € par dent
- pour couvrir les frais et appareillages non remboursés par la SS ;
- pour souscrire des garanties Indemnités Journalières jusqu'à 50 € par jour.

La FFDanse propose à chaque licencié **3 niveaux de garanties assurance** dans le cadre de sa pratique :

Garanties minimales	Garanties de base (comprises dans la licence)	Garanties « option complémentaire »
Responsabilité Civile Recours défense	Responsabilité Civile Recours défense  Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 300 € Optique 400 € Frais de Transport Assistance Indemnités Journalières 10 €	Responsabilité Civile Recours défense  Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 500 € Optique 600 € Frais de Transport Assistance Indemnités Journalières 50 € / j  Médicaments non remboursés SS Matériels non remboursés SS Ostéopathie 500 €
- 0,15 €	Inclues dans le tarif de la licence	+ 8 €